

## Département de La Creuse

# Evolis 23

### Réunion du Comité du 19 septembre 2023

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT VAURY le 19 Septembre 2023 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Date convocation** : 12 Septembre 2023

**Présents** : AUDONNET Jean Louis ; AUDOUX Patricia ; AUGROS Evelyne ; BARBAIRE Jean Luc ; BERSSET Pierre ; BEUZE Daniel ; BODEAU Eric ; BOISRAMIER Guy ; BONNAUD Jacques ; BOQUET Jacques-André ; BOURDIER Sylvie ; CARENTON Daniel ; CARIAT Jacky ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE Bertrand ; CHASSAGNE David ; CHATELAIN François ; CHAVANT Philippe ; CHETIF Evelyne ; COLNET Bernard ; COURATIER Josiane ; DARDAILLON Bruno ; DE GRAEVE Gérard ; DEBROSSE Guy ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUPEUX Viviane ; DUQUEROIX sylvain ; FAYARD Mireille ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GAUTIER-ROUGEOT Marie-Anne ; GENEVOIS Jean-François ; GERBER Jean-Marc ; GRIMAUD Hervé ; GUILLOT Frédéric ; HUGUET Sylvain ; HUMBERT Isabelle ; JULLIARD Christian ; LABESSE Jean Claude ; LAMONTAGNE Gilles ; LARDY Loïc ; MALFAISAN Frédéric ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; PASDELOU Jérôme ; PETIT Denis ; PICHON Sabine ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; PLANCOULAINE Patrick ; POTHEAU Christian ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VAN DRIEL Arie ; VAREILLAUD Yannick ; VELGHE Jacques ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIRMONT Fabien ; VOISIN Michel ; WOUTERS Christian.

**Suppléants** : APPERE Roger ; BERTRAND Alain ; BRUNATI Gilles ; CARDEAUD Daniel ; DAUDON Moïse ; DESSALLES Patricia ; DINDAULT Gérard ; JEANROT Frédéric ; LECLERE Henri ; LEONNARD Marie.

**Excusés** : BOURSAULT Sébastien ; BRAIBANT Claudette ; BUNLON Marie Christine ; CHARDIN Marie Hélène ; GAZONNAUD Jean Luc ; GLENISSON Marie-Claude ; JANNOT Florence ; LARIGAUDERIE Gilles ; LUGUET Fabienne ; MERLAUD Jean-Luc ; PHILIPPON Kévin ; SAINTEMARTINE Jean Claude ; VIARD Philippe.

**Secrétaire de séance** : Monsieur CARIAT Jacky

GLENISSON M-Claude (Com Com Pays Dunois) donne pouvoir à AUDONNET J-Louis (LAFAT)  
GAZONNAUD J-Luc (NOTH) donne pouvoir à MATIGOT J-Roland (VAREILLES)  
PHILIPPON Kévin (SAINTE FEYRE) donne pouvoir à GASPARD Isabelle (SAINTE FEYRE)  
VIEILLERIBIERE Pascal (ST PRIEST LA PLAINE) donne pouvoir à CHAPUT J-Paul (CCBGB)  
PETITJEAN Daniel (BONNAT) donne pouvoir à CHAVANT Philippe (CCPCM)  
VOISIN Stéphane (ST MAURICE LA SOUT) donne pouvoir à AUGROS Evelyne (CCPS)

### DELIBERATION n°2023-02-045

**Collège** : Affaires générales

	Physique	Voix
Membres	128	190
Présents	75	121
Pouvoirs	6	8
Votants	81	129

**Code nomenclature** : 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**Objet** : Tableau des effectifs – Tableau des emplois  
Recrutements

#### Le tableau des emplois

Monsieur Le Président indique que pour assurer les missions sur le SPANC de Creuse Sud-Ouest, la création de **2 emplois de technicien SPANC** sont nécessaires, l'un étant pourvu par mutation, l'autre donnant lieu à un recrutement.

Il indique aussi que pour assurer de nouvelles missions en matière de prévention sur le périmètre actuel d'Evolis 23, il est nécessaire de créer **un emploi d'animateur prévention**, comme validé au DOB, les crédits budgétaires sont inscrits.

Egalement pour pérenniser l'activité de tri des encombrants il est nécessaire de créer **un emploi d'agent d'exploitation du site et de tri des encombrants** comme validé au DOB, les crédits budgétaires étant inscrits.

### Le tableau des effectifs

Pour mémoire, ce tableau recense l'ensemble des grades dont il est nécessaire de disposer pur permettre la présence ou le recrutement d'agents sur les emplois présents au tableau des emplois

Pour la mutation sur l'emploi de **technicien SPANC** : un poste est disponible au tableau des effectifs

Pour le recrutement d'une **technicien SPANC** : les postes vacants au tableau des effectifs suffisent

Pour le recrutement d'un **animateur prévention** : création des postes suivants :

- *Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe*
- *Animateur principal 2<sup>ème</sup> classe*
- *Animateur principal 1<sup>ère</sup> classe*
- *Animateur*

Pour le recrutement d'un **agent d'exploitation du site et de tri des encombrants**, création des postes suivants

- *Agent de maîtrise*
- *Agent de maîtrise principal*
- *Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe*

Pour permettre des recrutements en cas de mobilité, création des postes suivants

- *Ingénieur*
- *Technicien*

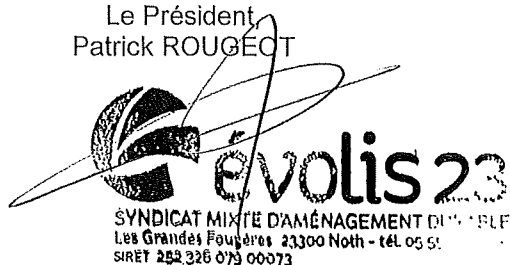


Après délibération, le Comité Syndical décide :

- Pour permettre l'évolution des Services Eau et Assainissement et Gestion des Déchets, et plus largement du Syndical de créer 9 postes au tableau des effectifs, à savoir:
  - 1 poste d'Ingénieur (cat. A) à Temps Complet
  - 1 poste de Technicien ppl 2<sup>ème</sup> classe (cat. B) à Temps Complet
  - 1 poste de Technicien (cat. B) à Temps Complet
  - 1 poste d'Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe (cat. B) à Temps Complet
  - 1 poste d'Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe (cat. B) à Temps Complet
  - 1 poste d'Animateur (cat. B) à Temps Complet
  - 1 poste d'agent de maîtrise principal (cat. C) à Temps Complet
  - 1 poste d'agent de maîtrise (cat. C) à Temps Complet
  - 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe (cat. C) à Temps Complet
- D'approuver le tableau des effectifs ainsi modifié
- D'approuver le tableau des emplois ainsi modifié
- D'autoriser monsieur Le Président à recruter éventuellement un agent contractuel sur l'emploi de Technicien SPANC (cat.B), sur les dispositions des articles L332-8 ou L332-9 du CGFP et à fixer la rémunération, en tenant compte de l'ancienneté ou de l'expérience de la personne recrutée
- D'autoriser monsieur Le Président à recruter éventuellement un agent contractuel sur le nouvel emploi d'Animateur Prévention des Déchets (cat. B), sur les dispositions des articles L332-8 ou L332-9 du CGFP et à fixer la rémunération, en tenant compte de l'ancienneté ou de l'expérience de la personne recrutée

- D'autoriser monsieur Le Président à recruter éventuellement un agent contractuel sur le nouvel emploi d'agent en charge de l'Exploitation du Site & du Tri des encombrants (cat.C), sur les dispositions des articles L332-8 ou L332-9 du CGFP et à fixer la rémunération, en tenant compte de l'ancienneté ou de l'expérience de la personne recrutée
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à ces recrutements.
- Les dépenses inhérentes à la création des emplois sont inscrites au budget

Le Président,  
Patrick ROUGÉOT



Publication le : - 4 OCT. 2023

